



Assemblée générale

Distr. générale
30 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 134 et 19 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Développement durable : suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ken Siah (Singapour)

1. À ses 25^e et 26^e séances, les 18 et 27 décembre 2013, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/68/19](#)) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#). À la 25^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par le Comité ([A/68/7/Add.21](#)). La Commission était saisie du projet de décision déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Ghana ([A/C.5/68/L.12](#), sect. F) (voir par. 3).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants ([A/C.5/68/SR.25](#) et [26](#)).



Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.2/68/L.67](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 762 600 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui seront imputés sur le fonds de réserve.

¹ [A/C.5/68/19](#).

² [A/68/7/Add.21](#).